

L'INSULAIRE

Volume 3 Numéro 1
Décembre 1997

PUBLIÉ PAR LA CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES DE L'ÎLE POUR LA CONSERVATION DE L'ÎLE VERTE. (CPICIV)

L'an 1997 à la CPICIV

Il arrive que les saisons disparaissent trop vite, l'on en arrive à la fin d'une année avec l'impression d'avoir accompli qu'une faible partie des objectifs que nous nous étions tracés. Pourtant, en réalisant notre bilan '97, force nous est de constater que votre conseil et ses comités ont été présents dans un nombre appréciable de dossiers où ils ont oeuvré afin de vous représenter adéquatement.



Notre premier grand dossier a été la préparation d'un mémoire, concernant la forme de notre gouvernement municipal, lequel a été présenté, en cours d'été, à Mme Doris Trotier, chargée par le ministre des Affaires municipales de lui faire rapport et recommandations à ce sujet, en début de 1998. Nous y avons particulièrement privilégié le respect intégral de la spécificité de l'Île et avons supporté le maintien d'un conseil municipal composé de propriétaires et de résidents.

Notre mémoire a été bien reçu et nous pensons que nos vues pourraient influencer certaines décisions.

Pour sa part le comité du Plan Directeur pour l'Île Verte a complété ses travaux et a transmis

ses conclusions au conseil municipal qui les a favorablement reçues et acceptées. Le conseil verra maintenant à leur mise en application.

La CPICIV a collaboré aussi souvent et aussi activement que possible avec le conseil municipal et se réjouit maintenant du fait que les amendements à notre plan d'urbanisme municipal sont en voie d'obtenir force de loi. Également nous avons été heureux de constater que le projet de réduire d'importante façon la façade d'un terrain à bâtir n'a pas été retenu par nos édiles.

Le «Projet mouton» a considérablement progressé et nous croyons que l'an 1998 en verra la réalisation, à l'essai. Par ailleurs, deux nouveaux projets sont en préparation, soit l'introduction de cerfs de Virginie sur notre territoire et l'étude d'une meilleure gestion des boisés privés dont nous pensons pouvoir vous entretenir dans nos prochains numéros.

Nous n'avons pas négligé pour autant la question de la déchetterie, la représentation de nos membres et de leurs meilleurs intérêts ainsi que l'ensemble de nos devoirs corporatifs.

Merci à toutes et à tous qui ont si cordialement et généreusement collaboré avec nous, au cours de 1997, tant à la conservation de l'Île qu'au maintien de ses belles traditions. Nos 112 membres vous souhaitent et se souhaitent mutuellement un merveilleux Noël et une excellente année 1998, en plus d'une Île plus enchanteresse que jamais.

I.P.D.

S O M M A I R E

•Éditorial	page 1	•Modification	
•Bibliothèque + divers	page 2	des règlements d'urbanisme	pages 6,7,8
•Rapport du maire	page 3	•Dernière heure...	page 7
•La nature, c'est sacré!	page 4	•Les maisons du phare	page 8

BIBLIOTHEQUE

COMME TOUJOURS, LA BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE LE DIMANCHE DE 14H. À 16H., UNE BONNE FAÇON DE SE RENCONTRER, DE DÉCOUVRIR DES LIVRES, DES REVUES, DES CASSETTES QUI POURRAIENT VOUS INTÉRESSER.

REMERCIEMENTS À NOS BIENFAITEURS QUI NOUS ONT FOURNI DES LIVRES ET DES CASSETTES VIDÉO, DE QUOI REMPLIR LES JOURNÉES D'HIVER...

BIENVENUE À TOUTE LA POPULATION
LUCILLE VIEN ET JACINTHE DIONNE.

Recherche

VTT, quatre roues motrices
usagé, en bonne condition
...et pas cher!
Charlotte Gingras
514-281-8392

Il n'y a pas que Charlotte qui recherche la perle rare. **L'Insulaire** est en quête d'articles, de photos, d'anecdotes dont vous êtes le héros, l'héroïne. Succombez au plaisir de collaborer à votre journal dès maintenant.

Comité de rédaction de L'Insulaire

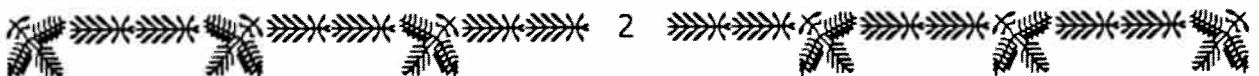
Paul Deschênes, Robert Desrosiers,
Charlotte Gingras.

Édition

mediArt

**L'équipe de L'Insulaire
vous souhaite
d'Heureuses Fêtes
et
Une Bonne Année !**

La CPICIV remercie
la Caisse Populaire de l'Isle Verte
pour sa généreuse contribution au présent numéro de **L'Insulaire**



RAPPORT DU MAIRE

L'année 1997 qui se termine en fut une bien remplie: urbanisme, vidanges, voirie, fusion, zonage agricole, etc.

Au cours de cette dernière année, certains dossiers, il est vrai, ont suscité la controverse; cependant la prise de décision s'est toujours faite de façon démocratique et dans l'harmonie.

Il est certain que tous les contribuables n'ont pas la même vision du développement de l'île, n'ayant pas tous les mêmes intérêts, et en ce sens je suis conscient qu'il serait utopique de penser pouvoir toujours prendre des décisions qui rallieraient tout le monde. Je vous assure par contre que j'ai toujours orienté objectivement le conseil municipal afin de prendre des décisions qui tenaient compte le plus possible de l'intérêt de la majorité des contribuables.

Urbanisme

Le nouveau règlement d'urbanisme a finalement été adopté à la séance du 7 novembre dernier. Ce nouveau règlement qui modifie principalement le zonage et le lotissement a exigé un bon investissement de la part de la municipalité et du comité consultatif d'urbanisme. Nous avons quand même cru bon de prioriser ce dossier, ayant considéré son importance dans le développement de l'île.

Un gros merci à tous les membres du comité d'urbanisme et en particulier à madame Louise Newbury qui a fait un travail colossal.

Zonage agricole

Le conseil municipal, pour donner suite à une résolution antérieure à l'effet de demander l'exclusion de l'île de la zone agricole protégée provincialement, a adressé une demande d'appui à la MRC en date du 10 novembre 1997.

Dans ce dossier, nous avons tenu compte du désir de la population et de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de modifier notre règlement d'urbanisme afin d'assurer le maintien du caractère particulier de l'île.

Concernant l'appui de la MRC, la C.P.T.A.Q. nous demande de fournir cet appui. Alors, dès que nous l'aurons en main, nous acheminerons notre demande à la Commission. Cependant, il faut être

conscient qu'une telle demande touche le schéma d'aménagement de la MRC, lequel est actuellement en révision.

Logo municipal

La démarche entreprise en 1996 pour un logo municipal a donné ses fruits. Nous avons notre logo, lequel a été réalisé par madame Dominique Fraser. Un gros merci. Il s'agit du phare de l'île Verte qui, je l'espère, donnera une bonne visibilité à notre municipalité.

Élimination des déchets

Dans mon rapport de l'année dernière, j'avais mentionné que le conseil était toujours à la recherche d'une solution à long terme pour l'élimination des déchets. Une seule solution nous a semblé satisfaisante à long terme et ce fût de faire l'acquisition d'un camion à déchets.

Voirie

L'entretien des chemins a toujours nécessité une bonne partie du budget. L'année 1997 ne fait pas exception et même peut-être davantage avec le creusage des fossés, la pose de ponceaux et l'abat-poussière, lequel selon moi a bien joué son rôle.

Politique de consolidation des communautés locales (fusion municipale)

Le conseil municipal ayant demandé le retrait de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de la carte des municipalités appelées à se fusionner, le ministre a demandé de donner suite la recommandation de la Commission O'Brady, c'est-à-dire de considérer la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs dans les cas particuliers.

Au début du mois d'août, deux représentants des affaires municipales sont venus nous consulter. Ils devraient faire rapport au ministre qui doit rendre sa décision d'ici la fin de l'année 1997

Léopold Fraser
Maire

La Nature, c'est sacré !

Je me rappelle qu'au cours d'un repas, j'avais jeté volontairement par terre une tranche de pain. Ma mère, alors, me dit d'un ton sans réplique: «Ramasse-la, et surtout, ne recommence plus. Du pain, c'est sacré!» Ça m'a profondément marqué. Aujourd'hui, chaque fois que je prends du pain, cette phrase me revient: «Du pain, c'est sacré!».

La nature aussi, c'est sacré! J'entends par nature, tout ce qui existe avant l'intervention de l'homme. Quand l'être humain intervient, il fait de l'artificiel. La nature, c'est ce qui nous est donné par le Créateur dans la plus pure gratuité: le soleil, l'eau, l'air, les animaux sauvages, les plantes, la terre sous nos pieds.

Tout cela nous est donné pour notre utilité, sans doute comme le pain; mais ce qu'on oublie, c'est aussi pour notre contemplation. Le pain nourrit. C'est un aliment de base. Mais le pain a été fabriqué par le boulanger ou par notre maman. Voyez alors tout l'amour qu'elle y met. Après l'avoir pétri, mis au four, elle le dépose ensuite comme un nouveau né sur la table. Et la bonne odeur qui s'en dégage nous transporte d'aise. On dit alors: «Ça va être bon», mais aussi: «C'est beau à regarder, puisque fait avec amour.»

C'est la même chose pour la nature. Un arbre, c'est utile; ça sert à bâtir une maison, fabriquer des meubles, alimenter le feu, fournir des piquets de pêche. Comme le pain, un arbre, c'est plus qu'un arbre. Ça mérite qu'on le **contemple**, qu'on l'admire et qu'on remercie le Dieu Créateur.

Chaque dimanche, au bréviaire, nous récitons le magnifique cantique des créatures: «Benedicite omnia opera Domini». Soleil et lune, baleines et bêtes de la mer, glace et neige, plantes de la terre, sources et fontaines...Bénissez le Seigneur !

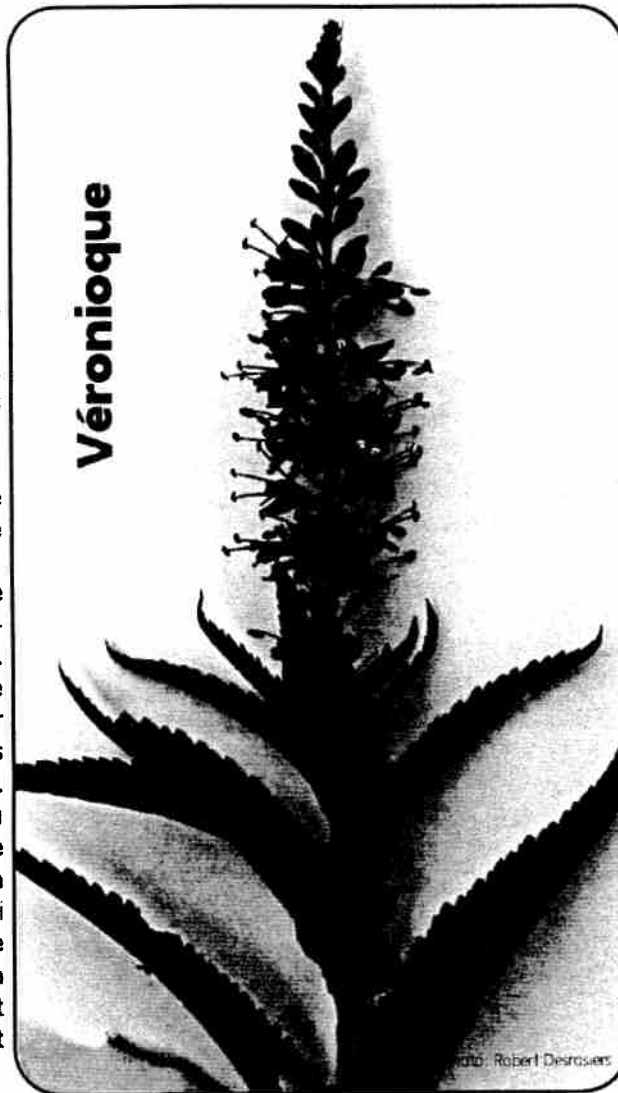
Faisons un pas de plus. La nature est aussi chemin de découverte de Dieu. Saint-Paul le mentionne dans son Épître aux Romains: «Les païens sont inexcusables de ne pas croire en Dieu. Car depuis la création du monde, ses perfections invisibles sont rendues visibles dans ses oeuvres pour l'intelligence. Si nous avons un peu l'esprit d'un Saint-François, nous dirions comme lui: «Ma soeur l'eau, mon frère le soleil, mon ami le feu.»

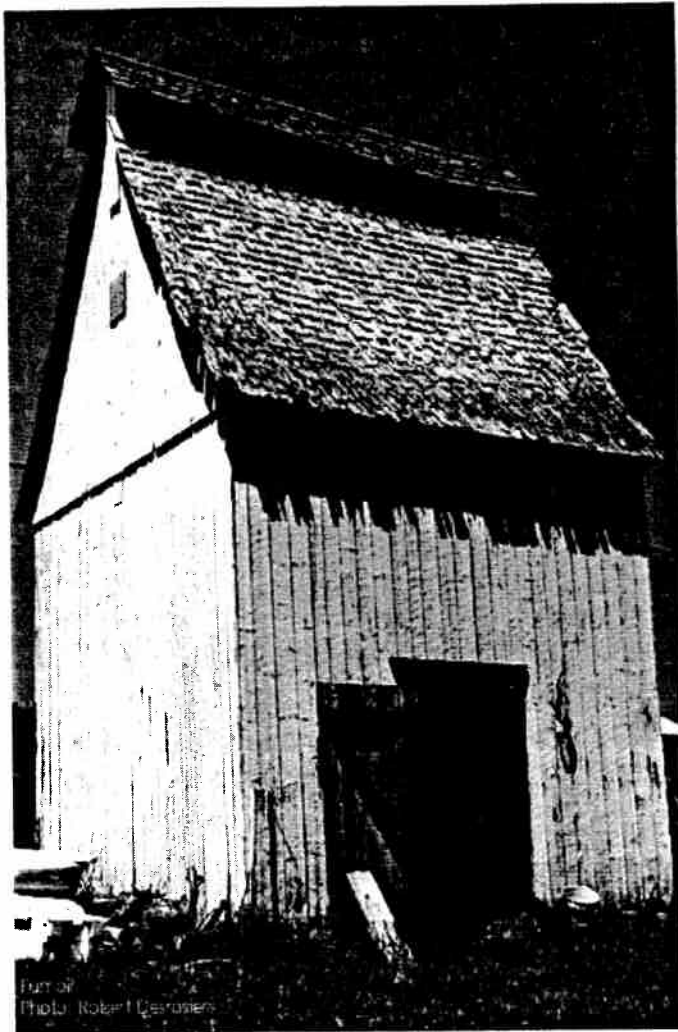
Le grand drame de l'humanité, actuellement, est de ne pas respecter Dame Nature: pollution, destruction, braconnage etc... C'est criminel. Voyez ce qui se passe au Brésil, en Amazonie. Pour une culture céréalière ou un élevage d'animaux, des exploiters sans scrupule détruisent des milliers et des milliers d'hectares de forêt (la plus riche au monde, les poumons de la terre). L'écosystème est perturbé. Au fond, qui va payer? L'être humain, surtout les plus pauvres. Nous devrions tous pouvoir méditer sur ce chef-d'oeuvre de Frédéric Bach; Un homme qui plantait des arbres. Il y aurait là matière à réflexion et à examen de conscience...

L'Île Verte est toute petite. Elle est fragile. Il faut protéger sa délicatesse et sa splendeur. La condition? Ne

pas y voir simplement un lieu d'utilité, mais aussi (et cela suppose une ouverture aux autres), un lieu de contemplation, de sérénité et de paix. La Nature, comme du bon pain, mérite qu'on l'aime, qu'on la respecte et qu'on la protège.

Jean-Maurice Martel op .
passionné de l'Île.





Devant ces faits, le conseil municipal a commandé au comité consultatif d'urbanisme (CCU) une étude sur les impacts d'une éventuelle exclusion de l'Île Verte de la zone agricole protégée provincialement. Des recherches ont été menées, par le CCU auprès des différents ministères, de la Société Inter-Rives, de compagnies de service et d'une personne ressource en fiscalité municipale. Pour ce qui est de l'aspect de l'Île, le CCU a consulté l'étude de l'ensemble patrimonial de l'Île Verte, réalisée en juillet 1989. Un rapport a été déposé au conseil municipal au mois d'août 1996.

L'étude, remise au conseil municipal, a démontré qu'une augmentation des constructions résidentielles pourrait avoir des conséquences dramatiques sur l'Île Verte. Parmi les principales conséquences nous pouvons citer la contamination des sols par les eaux usées, la détérioration du chemin de l'Île, la perte du cachet particulier qui caractérise l'Île Verte, les problèmes reliés à l'augmentation du volume de déchets, la congestion du traversier en période de pointe et finalement, une augmentation du fardeau fiscal pour l'ensemble des propriétaires ainsi que pour la municipalité.

Suite au dépôt du *Rapport sur les impacts d'une éventuelle exclusion de l'Île Verte de la zone agricole protégée provincialement*, le conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a, au cours de la réunion du 6 septembre 1996, confié au comité consultatif d'urbanisme le mandat d'entreprendre la révision des règlements d'urbanisme dans le but de minimiser l'impact négatif que pourrait avoir une éventuelle exclusion de l'Île Verte de la zone agricole protégée provincialement.

Modification des règlements d'urbanisme

À plusieurs reprises, ces dernières années, certains propriétaires de l'Île ont signifié au conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs leur désir que l'Île Verte soit exclue du zonage agricole. Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, la MRC a signifié, elle aussi, son intention d'examiner la pertinence de soustraire l'Île Verte de l'emprise de la Loi sur la protection du territoire agricole et de remplacer l'effet protectionniste de celle-ci par une politique d'aménagement mieux adaptée.


Les priorités d'intervention retenues par le CCU ont été de mettre en oeuvre un moyen de contrôle de la densité des futures constructions et la préservation de l'aspect de l'Île s'est imposée puisque son caractère original et unique et ses paysages exceptionnels sont des atouts pour son économie, celle-ci étant dépendante de l'achalandage touristique. Voici donc une liste des principales modifications qui ont été apportées aux règlements d'urbanisme.

à suivre page 7

Pignon sur rue
J.Paul Deschênes 514-347-4116 Robert Desrosiers 514-744-0522 Charlotte Gingras 514-281-8392
CPICIV CP 287 Isle Verte G0L 1K0

Modification des règlements d'urbanisme, suite.

1. Le plan de zonage et la grille de spécifications ont été modifiés de façon à faciliter son utilisation. Les zones ont été redéfinies, ce qui nous aide à mieux cibler certains secteurs.
 2. De façon à réduire le coefficient d'occupation au sol et d'éliminer toutes possibilités de rues parallèles ou perpendiculaires au chemin principal, dorénavant un terrain, pour être constructible, devra obligatoirement avoir d'une part une façade sur le chemin public principal et d'autre part une autre sur le fleuve. Dans la majorité des zones, la largeur, ainsi que la superficie minimales d'un lot à respecter sont demeurées telles qu'elles étaient dans le règlement précédent, soit 85 mètres (280 pi) de large et 8000 mètres carrés (186 080 pi ca.) de superficie. Les terrains ayant un droit acquis (déjà lotis) font exception et doivent se conformer aux précédents règlements.
 3. Les terrains situés sur la pointe ouest, lorsqu'il n'y a plus de chemin public, devront, pour être constructibles, avoir au moins une façade adjacente au fleuve.
 4. La superficie maximum de construction au sol est de 120 mètres carrés (1290 pi ca.) dans les zones localisées au nord de l'île et de 150 mètres carrés (1600 pi ca.) dans les autres zones.
 5. De façon à se conformer à la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, de nouvelles dispositions concernant les piscines, les clôtures autour des piscines, le matériel de sauvetage et l'équipement de secours dont une piscine doit être pourvue, ont été intégrées aux règlements de construction et de zonage.
 6. Afin de favoriser une architecture d'intégration, les ajustements suivants ont été apportés aux règlements:
 - Le toit de chaque corps de bâtiment doit avoir 2 ou 4 versants avec une pente minimale de 10/12 et peuvent être aussi de type mansarde de même profil que les bâtiments existants;
 - un minimum de 75 % des ouvertures doivent être de forme rectangulaire verticale;
 - chaque ouverture (portes, fenêtres ou autre) doit être encadrée d'une moulure ayant au minimum 100 mm (4 po) de largeur;
 - chaque coin doit être recouvert sur les deux côtés d'une planche ou d'une moulure de 100 mm (4 po);
 - les matériaux permis pour les murs sont les bardeaux de cèdre, le revêtement de planches de bois verticales, le déclin de bois, de vinyle et d'aluminium;
 - les matériaux permis pour les toits sont les bardeaux de cèdre, les bardeaux d'asphalte, la tôle d'acier prépeinte, la tôle en acier galvanisé installée à la canadienne ou à baguette et la tôle d'acier galvanisé pour les bâtiments secondaires seulement.
- Pour compléter ces modifications, il serait souhaitable de se donner comme outil supplémentaire un PHA, Programme d'implantation et d'intégration architecturale, de façon à pouvoir contrôler adéquatement l'intégration des nouvelles constructions.
7. Les terrains de camping devront être situés à au moins 100 mètres (300 pi) d'une voie publique et à au moins 30 mètres (100 pi) de la ligne des hautes eaux. Les terrains de camping ne devront pas être visibles ni du chemin public ni de la rive. Un écran tampon de végétation devra être aménagé.
 8. Intégration de nouvelles normes relatives aux abris forestiers conformément aux exigences de la CPTA:
 - le bâtiment doit se trouver sur un lot boisé d'une superficie d'au moins 5 hectares;
 - la superficie maximale du bâtiment ne doit pas dépasser 20 mètres carrés (215 pi ca.);
 - le bâtiment ne doit pas avoir d'eau courante, ni d'installation sceptique, ni d'électricité.

- 
9. De façon à protéger la bande riveraine, aucune construction ne sera permise à moins de 100 mètres (300 pi) de la ligne des hautes eaux sur la rive nord de l'île et à moins de 50 mètres (160 pi) aux autres endroits. Cette bande protégée était de 15 mètres (50 pi) dans le précédent règlement.
 10. Les maisons mobiles ou unimodulaires sont interdites sur l'ensemble du territoire de la municipalité.
 11. Une bande boisée d'un minimum de 50 mètres (160 pi) doit être conservée en bordure du fleuve. La récolte de 50 % des tiges matures, qui ont 15 cm et plus, sont autorisées.
 12. Puisque l'île est encore sous la protection du territoire agricole, les commerces doivent être contigus ou intégrés à la résidence jusqu'à concurrence de 40 mètres carrés (430 pi ca.) tels que dans le précédent règlement.
 13. L'élevage des porcs et des volailles, à grande échelle, est interdit sur le territoire sauf dans quelques zones où c'est autorisé avec une superficie restreinte de 50 mètres carrés (540 pi ca.).
 14. Les travaux relatifs à la finition extérieure de toute nouvelle construction et de toute construction existante en cours de rénovation doivent être complétés, au plus tard 24 mois après la date d'émission du permis.

Louise Newbury, secrétaire
Comité consultatif d'urbanisme

Dernière heure... Un message de la Société Inter-Rives aux citoyens de l'Île Verte.

Le 16 novembre dernier, comme par les années passées, la Société Inter-Rives a procédé à la mise à terre du traversier à la dernière grande mer de novembre. Au moment de monter le navire sur le quai, la glace a immobilisé le traîneau qui le supportait et malgré les efforts des remorques du contracteur Camille Dumont et le fait qu'il ait fait venir de plus puissants véhicules de Rimouski, seul le bateau a été hissé de peine et de misère sur le «slip», la froid ayant figé le traîneau dans la glace. Le traversier a donc dû être laissé dans la pente du quai.



Photo: Guy Langelier

La Société Inter-Rives est consciente des inconvénients que cette situation provoque et elle s'en excuse. De toute évidence, il s'avère actuellement impossible de touer le bateau plus loin sur le quai sans risquer de l'endommager ou sans occasionner des frais que la Société ne peut engager cette année. Notre intention de procurer le plus longtemps possible aux résidents de l'île le service du traversier s'est soldée, cette saison-ci, par une mésaventure dont nous comptons tirer profit pour améliorer, dès l'an prochain, cette délicate opération.

Notre traversier devient indispensable et nous faisons tout en notre pouvoir pour maintenir un service de qualité le plus tard possible en saison. La Société Inter-Rives vous remercie de l'encouragement que vous lui manifestez et compte sur votre compréhension et votre sens de la coopération pour ne pas envenimer cette situation exceptionnelle.

Guy Langelier, président
Robert Desrosiers, administrateur.

Une excellente saison pour les maisons du phare de l'île Verte

En effet, à la clôture de la saison 1997, lors de la fin de semaine de l'Action de Grâce, le gîte des maisons du phare, affichait un total de 1025 nuitées, représentant 102% d'augmentation sur l'année précédente (508 nuitées).

De plus, au cours de la haute saison (6 semaines), le taux d'occupation se maintenait en moyenne à 92%. L'augmentation de l'achalandage est due bien sûr à la belle température, mais aussi à une meilleure visibilité grâce à la publicité dans les journaux et les guides touristiques, ainsi qu'au bouche à oreille des clients satisfaits. Pour des informations détaillées, vous êtes invités à assister à l'assemblée générale 1998, dont la date vous sera communiquée ultérieurement.



Guitare Fender, corde acier avec étui: 45 piastres
Dactylo électrique Smith Corona 25 piastres
Humidificateur portatif 5 piastres

Téléphoner au 898-2257
Lucille ou Jean-Bernard

illustration
Toile de G. Lindsay
représentant l'ensemble et le
pont couvert
(Autorisation de Ellen Lindsay)

Les Maisons du Phare ont embauché cinq employés saisonniers pour veiller au bon fonctionnement du gîte. Grâce à un emploi étudiant, des visites du Phare ont été



offertes pendant sept semaines et plus de 1000 visiteurs ont eu la chance de mieux connaître une page importante de notre histoire. En terminant, un «Gros Merci» s'adresse à ceux et celles qui ont répondu généreusement à la campagne de le-

vée de fonds des Maisons du Phare. Nous vous rappelons qu'il n'est pas trop tard pour exprimer votre encouragement à ce projet de mise en valeur d'un élément de première place de notre patrimoine.

Merci d'y croire! Merci de votre solidarité.

Ellen Lindsay, Aubergiste,
pour le conseil d'administration de la Corporation
des Maisons du Phare de l'île Verte Inc.

